

INFOS 16

Journal de l'UD FO 16
Numéro 2 - Dec 2015 - Janvier 2016

SOMMAIRE

Page 1: Editorial

Page 2: Apollo devient propriétaire de la filiale d'emballage

Page 2: Les retraités reçus par le Préfet

Page 3: Finances publiques

Page 3: AFOC

Page 4: Laïcité: 3 questions à JC Maily

Page 5: Les instances élues par le congrès

Page 6: Coordonnées et calendrier

**Le Bureau de l'UD FO 16
vous souhaite de joyeuses
fêtes et une très bonne
année 2016**



FO
la force syndicale

Bitrimestriel
Directeur de la publication: Patrick GARDIN
N° de CPPAP en cours

Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de la CHARENTE

Maison des syndicats
10, rue de Chicoutimi 16000 Angoulême

L'EDITO

Le 35ème Congrès de l'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Charente s'est déroulé le 13 Novembre 2015 à LA ROCHEFOUCAULD devant 280 camarades.

Présidé par Pascal PAVAGEAU, Secrétaire Confédéral en présence des secrétaires d'UD de la future Région, il a été l'occasion de rappeler la bonne santé de notre Union Départementale.

Quelques chiffres importants : d'une part, 13 créations de syndicats, un service juridique qui a obtenu plus de 400 000 € de condamnation d'employeurs sur les 3 dernières années, une AFOC qui traite plus de 100 dossiers par an, d'autre part 96 formations réalisées sur 3 ans ont touché plus de 300 stagiaires et tout cela dans des locaux flambant neuf.

Cela a été l'occasion pour 16 camarades d'exprimer le mandat de leur syndicat sur les différents rapports de l'UD et aussi sur les problèmes qu'ils rencontrent tant dans les difficultés à exercer leur mandat, qu'à faire aboutir leurs revendications.

Ce Congrès a permis de renouveler nos instances et vous trouverez en page 4 la liste des élus.

Ce Congrès aurait pu se terminer dans la bonne humeur sans les événements tragiques de la soirée du 13 Novembre : 130 morts, abattus lâchement par des fanatiques.

Ces attentats ne peuvent susciter que le dégoût, la colère et une profonde tristesse.

Après avoir apporté toute notre compassion et notre soutien aux victimes et à leurs familles, il faut faire un constat.

Le premier, c'est le courage et la détermination des fonctionnaires de police, des hospitaliers, et de tout le service public pour aider à l'arrêt de cette tuerie, aux secours des blessés et enfin à l'arrestation de ces terroristes et de leurs complices.

Mais, il faut aussi protéger le reste de la population, nos gouvernants ont donc décrété l'état d'urgence.

Cependant si celui-ci était nécessaire contre les terroristes, il s'étend maintenant au reste de la nation. Il ne faudrait pas que cette urgence en fasse passer d'autres au second plan.

D'autres urgences sont aussi martelées et même si elles sont moins bruyantes que le bruit des kalachnikovs, le chômage, l'austérité, les coupes sombres d'effectifs dans les services publics, les PSE dans le secteur privé, font des ravages.

Nos gouvernants légifèrent à plein régime, état d'urgence ou pas, et ce n'est pas avec une politique liberticide que le sort des salariés va s'améliorer !

Alors, état d'urgence OUI mais aussi CONTRE L'AUSTERITE.

Patrick GARDIN
Secrétaire général

Apollo devient propriétaire de la filiale d'emballage.

Cette année marque une nouvelle étape dans l'histoire de Verallia, la filiale d'emballage en verre de Saint-Gobain. Après la clôture officielle de sa cession, le 29 octobre 2015, il est désormais la propriété du fonds Apollo à hauteur de 90 % et de BPI pour 10 %. Apollo est un fonds américain qui a déjà investi en France dans des entreprises comme Monier (toiture, cheminées) ou Latécoère (aéronautique).

Cette cession de Verallia s'est faite sur la base d'une valeur d'entreprise de 2,945 milliards d'euros, Avec un chiffre d'affaires de 2,4 milliards d'euros en 2014, 10.000 salariés et autant de clients, Verallia se classe au premier rang européen et au troisième mondial derrière Owens Illinois et Artagh. En 2014, il a fabriqué 15 milliards de bouteilles et de pots.

La recomposition mondiale de l'industrie du verre d'emballage risque donc de s'achever par la perte irréversible des positions françaises, pourtant historiques dans le secteur. Un nouveau symbole du déclin industriel hexagonal ! Face à la désindustrialisation actuelle (raffinage, automobile, métallurgie), les salariés de Verallia ne doivent pas être les prochaines victimes sacrifiées au nom de la mondialisation et des stratégies financières de multinationales ! Les salariés et leur organisation syndicale Force Ouvrière resteront mobilisés pour défendre nos acquis, nos emplois et notre industrie verrière.



L'UDR FO, l'USR CGT, la FSU Retraités, la FGR FP et Solidaires Retraités reçues par le Préfet

Face aux horribles attentats commis vendredi 13 novembre à Paris, l'USR CGT, l'UDR FO, la FSU Retraités, la FGR FP et Solidaires Retraités tiennent à apporter leur solidarité et leur soutien indéfectible à tous ceux qui ont été touchés par la peine et le deuil.

Pour l'USR CGT, l'UDR FO, la FSU Retraités, la FGR FP et Solidaires Retraités ces assassinats n'ont d'autres buts que de remettre en cause les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Et, c'est parce qu'elles sont attachées à ces valeurs que les organisations soussignées s'inquiètent des conséquences que pourrait avoir l'état d'urgence qui risque de mettre mal les libertés fondamentales : droit de se réunir, de manifester, de s'exprimer, de revendiquer ? (...)

En conséquence, l'USR CGT, l'UDR FO, la FSU Retraités, la FGR FP et Solidaires Retraités estiment qu'il est de leur devoir de ne pas baisser les bras et de continuer à faire valoir les revendications légitimes des salariés, actifs, chômeurs et retraités. (...)

C'est pourquoi, les organisations soussignées ont demandé à être reçues par le préfet le 24 novembre (1) pour déposer leur cahier de revendications qui porte en particulier sur :

- Arrêt du gel des pensions et abrogation des mesures fiscales régressives
- Augmentation des pensions directes et de reversion pour les femmes et les hommes,
- Amélioration du pouvoir d'achat des retraités, aucune pension inférieure au SMIC,
- Retour à une revalorisation annuelle au 1er janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires
- Annulation de l'accord ARRCO AGIRC
- Développement et renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé, dans le sanitaire et le médico-social
- Suppression du pacte de responsabilité et du CICE

(1) L'intersyndicale a été reçue par le Préfet pendant près de ¾ heures le 24 novembre après-midi

FINANCES PUBLIQUES : DES AGENTS FACE A LA COLERE DU CONTRIBUABLE ET A LA POLITIQUE DE MEPRIS DE LA DIRECTION

Y a-t-il un pilote dans l'avion ? Telle est la question que se posent les agents des Finances Publiques depuis quelque temps.

Pour la première fois dans notre histoire, un gouvernement est revenu sur le calcul d'un impôt, il s'agit ici de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, une fois celui-ci mis en recouvrement !

Alors que les premiers paiements étaient effectués, que les premiers échéanciers étaient réalisés ; les agents des Finances Publiques apprenaient par les journaux télévisés que le gouvernement prolongeait l'exonération de taxe foncière et de taxe d'habitation pour tous les contribuables qui en étaient exonérés en 2014. Pour ajouter à la confusion, il était même dit qu'il suffisait d'un simple coup de fil au Centre des Impôts pour se voir remboursé automatiquement ! Ce qui montre une ignorance certaine du travail de terrain et une précipitation peut être due aux échéances électorales de décembre. Ignorance, car il faut étudier les dossiers, voir si le revenu fiscal n'a pas évolué pour ne pas demander par la suite une somme payée puis remboursée dans la précipitation. Toujours ignorance, car les chaînes de dégrèvement en décembre ne sont pas possibles techniquement en raison de la comptabilité de fin d'année et ne pourront reprendre que mi-janvier 2016.

Tout cela a conduit à une grande confusion, à une grande irritabilité du contribuable envers des agents qui doivent faire face, malgré des conditions de travail qui ne cessent de se détériorer. Et ceci, alors que cette année a vu un afflux inégalé au guichet par l'importance du nombre d'usagers, une explosion des appels téléphoniques et des demandes d'échéancier. C'est un personnel à bout, épuisé nerveusement (insultes par téléphone, voir menaces au guichet, charges de travail en augmentation) qui finit difficilement

l'année.

Rappelons qu'en 2016, les fonctionnaires des Finances Publiques qui représentent 6% de la Fonction Publique d'Etat en effectif, constituent 56% de la réduction totale du nombre de postes dans cette même Fonction Publique d'Etat. C'est donc la qualité même de l'accueil aux usagers qui s'en ressent. La Direction, plutôt que de mettre fin à ces réductions de postes qui engendrent des files d'attente, des plates formes téléphoniques saturées, a choisi la conception néo-libérale qui préconise de réduire l'offre pour supprimer la demande. Pour schématiser, supprimons les médecins et il n'y aura plus de malades ! On réduit les horaires d'accueil, on expérimente des trésoreries qui refusent les paiements en numéraire, on incite les contribuables à ne plus venir au guichet et on ferme les sites (Aigre et Châteauneuf en 2016 pour la Charente). Derrière ces fermetures, se cache un projet de fermetures totales des trésoreries rurales qu'on remplacera par des Maisons de Services Publics, ou un agent d'accueil non spécialisé (on parle des facteurs...) mettra à disposition du contribuable demandant un renseignement, un ordinateur sur lequel il pourra chercher des éléments de réponse sur une foire aux questions.

Est-ce cela que nous voulons pour plus tard ? La lutte de notre section FO Finances Publiques de Charente qui a permis d'alerter les élus locaux et de faire reculer l'Etat sur la fermeture des trésoreries de Chasseneuil, Saint-Claud et Chabanais est un signe d'optimisme. Freiner un mouvement qui semble inéluctable peut se transformer en victoire pour des lendemains que chacun de nous peut influencer par sa lutte de tous les jours.

THIERRY SOLAS POUR FO FINANCES PUBLIQUES CHARENTE

L'ACTU de L'AFOC 16

Suite aux élections HLM de fin 2014, les locataires peuvent joindre l'AFOC16 ou nos représentants élus :

Au conseil d'administration de LOGELIA :

Mickael DUMAS : 06 98 01 86 76.

Au conseil d'administration du FOYER :

EN NKILI EL Bachir : 06 61 82 17 41

Au conseil de concertation locative de l'OPH : Pierre ROUGEMONT :

06 47 66 13 95 ; Monique BERNARD : 06 47 66 13 95

Au conseil de concertation locative du FOYER :

Brigitte HAVARD, 05 45 37 52 36 ; Pascal MALHAIRE 06 64 39 54

40.

Le plan de concertation locative de LOGELIA devrait être négocié en 2016.

Nous avons lu pour vous :

* En cas de litige avec son bailleur, ou s'il n'exécute pas ses obligations, le locataire se met en faute s'il cesse de payer son loyer et encours la résiliation de son bail, il est préférable de tenter de résoudre le problème à l'amiable avec l'aide de l'AFOC par exemple qui pourra mettre

le bailleur en demeure de résoudre le litige à l'amiable, et en cas d'échec, l'aider à saisir la commission départementale de conciliation ou devant le conciliateur de justice ; puis le dernier recours la voie contentieuse (saisine du tribunal d'instance) .

* Le stationnement très gênant va être porté de 35 € à 135 € pour l'arrêt et le stationnement de véhicules masquant les panneaux de signalisation ou bien devant les bouches incendie, l'entrée des voies verte et pistes cyclable, les voies de bus et emplacement handicapés, les passages piétons ; seront également verbalisés au même tarif, le stationnement sur les trottoirs sauf pour les 2 roues motorisés qui restent à 35 €. (Décret n°2015-808 du 2/7/15).

* Depuis le 2 septembre 2015, les emprunteurs d'un crédit immobilier n'ont plus à subir le surcoût de l'assurance lorsqu'ils sont guéris d'un cancer depuis plus de 15 ans, ni tenus à déclarer leur ancienne maladie. (Avenant à la convention AERAS du 2/9/2015)

* Une assurance emprunteur peut-être résiliée chaque année, l'article L113-12 du code des assurances s'applique à l'assurance emprunteur. (Cour d'appel de DOUAI du 17/9/2015 n° 14/01655)

Laïcité: 3 questions à Jean Claude Mailly*

Régulièrement, la CGT- FORCE OUVRIERE indique son total soutien à la laïcité de l'Ecole publique et de l'Etat. Pourquoi ?

Jean-Claude Mailly : FORCE OUVRIERE est fondamentalement attachée aux valeurs républicaines et à leur mise en œuvre. Cela vaut pour la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité, ces 4 principes étant d'ailleurs interdépendants.

La laïcité, c'est la séparation de la sphère publique et de la sphère privée. C'est bien entendu la tolérance (le droit de penser autrement et de l'exprimer) ce qui suppose une réelle neutralité de l'Etat. Vis-à-vis des convictions et religions, c'est le respect du droit de croire ou de ne pas croire, sans introduire de privilège. Cette neutralité laïque doit notamment s'exercer à l'Education nationale avec l'application de la formule : « fonds publics, Ecole publique » à même de garantir la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Y-a-t-il un lien entre la Charte d'Amiens (1906) et la loi de Séparation (1905) ?

JCM : Oui, il y a un lien, y compris et ce n'est pas un hasard, dans le calendrier. Comme je l'exprimai plus haut, la Séparation des Eglises et de l'Etat va de pair avec le respect des pensées et croyances individuelles, ce qui va également de pair avec l'égalité de droit ou de traitement. Cette séparation doit exclure des traitements particuliers, donc discriminatoires, vis-à-vis d'une religion quelle qu'elle soit.

La Charte d'Amiens, quant à elle, a notamment ancré l'indépendance syndicale vis-à-vis de toutes les structures, philoso-

phiques ou religions extérieures au syndicat. Le syndicat a pour rôle de représenter et défendre des intérêts particuliers et moraux des travailleurs, quelles que soient par ailleurs leurs opinions politiques ou religieuses.

A charge et obligation pour les adhérents de ne pas faire entrer ces convictions à l'intérieur du syndicat.

D'une certaine manière, la Charte d'Amiens et la loi de Séparation sont complémentaires et répondent au même objectif de non confusion entre sphère publique ou syndicale et sphère privée. Le syndicat a vocation à regrouper les travailleurs actifs, chômeurs ou retraités quelles que soient leurs opinions de citoyens ou d'individu.

Depuis 1959, FORCE OUVRIERE se prononce contre la loi Debré et réclame la fin du financement public de l'enseignement privé. Pourquoi ?

JCM : Tout simplement parce que le respect de la valeur de laïcité – valeur la plus tolérante pour l'individu – suppose une égalité de traitement, c'est-à-dire de ne favoriser aucune croyance ou religion. Quand certains considèrent que la France est la fille ainée de l'Eglise, j'estime qu'elle est la Fille de la philosophie des Lumières et de la Révolution de 1789.

La laïcité, comme la démocratie ne se décline pas : elle est ou elle n'est pas.

* Questions posées à JC Mailly par le journal de la Libre Pensée La Raison

ADMR: Un jugement qui fera date

209.625 € auxquels il faut ajouter 68 169 € pour les organismes intéressés (Pôle Emploi).

Ce sont les sommes que l'ADAF – ADMR a été condamnée à verser aux ex-salariées de l'ADAF adhérentes à FORCE OUVRIERE.

Malgré les demandes de rencontres, malgré les lettres recommandées pour signifier à la Direction et à la Présidente de l'ADMR que leurs démarches n'étaient pas légales, malgré la manifestation des salariées devant les locaux, les représentants du syndicat FO de l'ADAF n'ont jamais été entendus ou même reçus .

6 salariées licenciées sous prétexte d'un déficit de 8900 € en 2011 et 704 € en 2012 sur un budget annuel de 550.000 € !

C'est traiter avec mépris des salariées qui n'avaient eu que les mérites de dénoncer les difficultés qu'elles connaissaient dans l'exercice de leur métier.

C'est traiter avec mépris l'ensemble des salariés; il ne faut pas oublier qu'une partie du budget vient de nos cotisations sociales.

C'est traiter avec mépris l'ensemble des citoyens, car l'autre partie de ce budget est financée par nos impôts.

LE RESPECT DES SALAIRES, pour cela il faut :

- Améliorer les conditions de travail : Nous constatons que le nombre d'accidents du travail et leur gravité est très nettement supérieur à celle du bâtiment.
- Respecter les conventions collectives et le code du travail
- Augmenter les salaires.
- Favoriser la négociation et la discussion avec les représentants des salariés.
- Respecter les statuts de l'association.

Voilà un minimum de la part d'acteurs de l'économie dite sociale et solidaire.

FO Stop à l'austérité
Priorité aux salaires
www.force-ouvriere.fr

LES INSTANCES ELUES PAR LE CONGRES

Commission de contrôle

DROUHAUD Chantal	FO COM
GOFFIN Marie	POLE EMPLOI
MENANT Séverine	HOPITAUX SUD CHARENTE
PALLU Pascal	APROVAL
SARDIN Nathalie	UT 16

Commission des conflits

BILLEROT Claude	CHIPC
DEVIN Katia	CHAMBRE DE METIERS
GAULT Thierry	SCHNEIDER
MARECHAL Béatrice	POLE EMPLOI
PATRAC Gilles	MONIER
TERRADE Monique	CH ANGOULEME
THIBAUD Joël	HENNESSY

COMMISSION ADMINISTRATIVE

ADAM CERTIN Jean-Paul	HAMELIN SAS	
BONNEAU Anouck	SNPASS	Trésorière générale
BOURASSEAU Alain	REMY MARTIN	Secrétaire général adjoint (secteur privé)
BOUYER Marie-Christine	CHAMBRE DE METIERS	
BRUNAUD Olivier	SNFOLC	Secrétaire général adjoint (secteur public)
CABRIDENS Valérie	CENTRE CLINICAL	
CHAUMET Pascal	LAITERIE GRAND OUCHE	
COUET Sylvain	MPS	
COUVIDAT Corinne	EHPAD HABRIOUX	membre du bureau
DOYEN Thierry	APROVAL	
DURANA Evelyne	REMY MARTIN	membre du bureau (UL Cognac)
ERZ Christophe	LEROY SOMER	membre du bureau
FOUCHER Jean Bernard	ROUSSELOT	
FREDON Francis	CHIPC	
GARDIN Patrick	MONIER	Secrétaire général
GAZEAU Anne Lise	SOGEP	membre du bureau
GIRE Bernard	TERREAL	
GRUET Thierry	SCHNEIDER ANGOULEME	
LAFORGE Pascal	CHARENTES ALLIANCE	
LALOUETTE Henri	SNETAA	membre du bureau
MARQUAIS Serge	SOGEP	membre du bureau (secteur juridique)
MOREAU Yannick	PREFECTURE	
PAILLER Béatrice	FRAC	Trésorière adjointe
PATENOTRE Romane	SNPASS	
PAULHAC Stéphane	CREDIT AGRICOLE	
PELLETIER Robert	UT 16	
PHILIBERT Patrice	PETITES COLLECTIVITES TERRITORIALES	membre du bureau
ROUFFAUD Geneviève	BANQUES	
SANCHIS Elaine	SNFOLC	
SIERADZKI Hervé	FO COM	membre du bureau
SOLAS Thierry	DGFIP	
TARDY Christophe	VERALLIA	
TESTOUIN Serge	CIMENTS LAFARGE	

Coordonnées et calendrier

Union Départementale CGT FO 16

Maison des syndicats
10, rue de Chicoutimi
16000 Angoulême

Téléphone: 05.45.37.52.30
courriel: udfo16@orange.fr

HORAIRES OUVERTURE UD

Du Lundi au Jeudi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 18 h
Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 17 h

Union Locale de COGNAC

60 Boulevard Chatenay
16100 COGNAC
Tél : 05.45.81.46.98

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 14 à 18 heures
Mardi de 14 à 18 heures



CALENDRIER

- * 5 janvier: Bureau + CA
- * 12-14 janvier: Stage CFMS
- * 20 janvier: Bureau
- * 25-29 janvier: stage CFMS
- * 2 février: Bureau + CE

CA: CE + secrétaires de syndicats



PERMANENCES

A ANGOULEME : le lundi, mardi, mercredi de 14h à 18h, 10 rue de Chicoutimi, Tél. 05-45-37-52-36,
Mail : afoc16@orange.fr

A COGNAC : Le lundi et jeudi de 13h30 à 17h30, au 60 boulevard Chatenay, Tél. 05-45-32-19-89,
Mail : ulfocognac.afoc@orange.fr

PERMANENCES JURIDIQUES

Angoulême: Lundi, mardi, jeudi:14h à 17h
Cognac : Lundi et jeudi: 14 h à 17 h 30

Pour Recevoir le journal INFOs16
Retournez le bulletin ci-dessous à l'UD FO 16

NOM:.....

Prénom:.....

Syndicat:.....

Entreprise:.....

Email personnel:

Téléphone:.....

Adresse:.....

.....